



Monthodon,
Le 19 juin 2014

Objet / Mise en place d'un restaurant scolaire Communal

Madame, Monsieur,

A la suite de la cessation de l'activité de l'Association de la CANTINE SCOLAIRE DE MONTHODON, nous vous informons que la collectivité prend le relais et met en place un restaurant scolaire à compter de la rentrée 2014-2015.

Votre enfant est scolarisé dans le cadre du regroupement pédagogique de Les HERMITES-MONTHODON à l'école de Monthodon et prendra ses repas à la cantine.

Nous vous adressons un exemplaire des documents suivants :

- Règlement qui sera en application dès le premier jour de la rentrée 2014 – 2015.
- Fiche : Inscription – urgence – accusé réception du règlement.
- Information sur les modalités de paiement.

Vous voudrez bien prendre connaissance du règlement et le commenter avec votre ou vos enfants. Egalement, vous devez nous retourner le document « inscription-fiche d'urgence et accusé réception du règlement », dûment signé.

L'inscription de votre ou vos enfants est conditionnée au seul retour de ce document au plus tard le 04 juillet 2014.

Nous vous remercions de votre aide et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.



Le Maire,
Olivier PODEVIN